



Compte rendu de l'audience de la Régionale francilienne de l'APPEP auprès du Recteur de Paris

21 novembre 2018

Assistaient à cette audience :

Pour la Région francilienne de l'APPEP : Marie Perret (Présidente), Véronique Verdier (membre du Bureau).

Pour le rectorat : Gilles Pécout (Recteur de Paris), Gaspard Azéma (Directeur de cabinet du Recteur).

Nous remercions M. le Recteur de nous accorder cette audience et lui exposons immédiatement les motifs de nos inquiétudes ainsi que nos interrogations. Les professeurs de philosophie redoutent les répercussions que la réforme aura sur leur enseignement, leurs conditions de travail et leurs services. Ils constatent la contradiction entre le discours ministériel et le sort que la réforme réserve à leur enseignement. Si la philosophie est valorisée dans les discours, les professeurs de philosophie constatent qu'elle en sortira affaiblie : le coefficient qui lui est attribué est dérisoire, l'épreuve est reléguée au mois de juin, quand les élèves auront déjà validé 82 % de leur baccalauréat (et peut-être 92 %, puisqu'il est vraisemblable que l'épreuve du « grand oral » sera répartie en amont et en aval de l'épreuve de philosophie), ce qui produira un absentéisme massif des élèves au troisième trimestre ; la réforme signe la disparition de la filière littéraire qui, malgré ses défauts, offre aux élèves un enseignement approfondi de la philosophie. Cette disparition est aussi une véritable perte pour les professeurs de philosophie eux-mêmes, puisque la terminale littéraire leur donne l'occasion d'élaborer un cours détaillé, dont bénéficient les élèves des autres séries. Elle aura aussi pour conséquence d'émietter leurs services et d'alourdir considérablement leur charge de travail.

Les professeurs de philosophie jugent que la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » ne compensera pas la perte de la filière littéraire. Elle ne la compensera ni qualitativement (puisque le programme de cette spécialité est d'une autre nature que celui du tronc commun), ni quantitativement. Ils pensent en effet qu'elle sera très peu choisie. Ou, si elle est choisie en première, qu'elle sera abandonnée massivement en terminale.

Ces craintes sont du reste confirmées par les propos tenus par des chefs d'établissement : certains disent ouvertement que la réforme affectera principalement les postes de SVT et de philosophie. Mais ce ne sont pas seulement les postes qui sont menacés, ce sont aussi les départements de philosophie.

Nous évoquons ensuite la situation parisienne : 78 lycées parisiens (41 lycées publics / 37 lycées privés sous contrat) proposent actuellement une filière littéraire, ce qui représente 92 divisions de terminale littéraire en tout, soit près de 5000 élèves.

Nous adressons à M. le Recteur les questions suivantes :

1. À propos de la carte des spécialités : la spécialité HLP sera-t-elle proposée dans tous les lycées

préparant au bac général ? Sera-t-elle proposée, *a minima*, dans tous les lycées où il existe actuellement une filière littéraire ?

2. À propos de l'ouverture de la spécialité HLP : à quelles conditions cette spécialité sera-t-elle ouverte ? Le rectorat fixera-t-il un seuil d'effectif minimal ? Si oui, lequel ?

3. À propos de l'enseignement de cette spécialité : nous ignorons quels professeurs en auront la charge. Contrairement à ce que spécifiait le CSP dans la note publiée en mai dernier (l'enseignement de cette spécialité sera assuré par des professeurs de lettres et de philosophie), certains chefs d'établissement considèrent que les professeurs d'histoire-géographie ont autant vocation que les professeurs de philosophie et de lettres à l'enseigner. Un cadrage national est-il prévu en la matière ? Comment éviter que l'attribution des heures se fasse selon les contraintes liées aux services, en fonction des ressources locales ? Le rectorat donnera-t-il des consignes précises aux chefs d'établissement pour que l'enseignement de cette spécialité soit confié aux seuls professeurs de lettres et de philosophie ?

4. À propos du cadrage horaire : les heures (4 en première, 6 en terminale) seront-elles également réparties entre les professeurs de lettres et de philosophie, à raison de 2 heures pour chacun en première et de 3 heures en terminale ? Cette question est essentielle à nos yeux : il faut que le principe d'égalité soit respecté pour que tous les élèves soient préparés de la même façon à cette épreuve de spécialité.

5. À propos de la pérennité de cette spécialité : certains chefs d'établissement considèrent que le suivi de la spécialité entre la première et la terminale est une condition de son ouverture et de son maintien. Est-ce le cas ?

6. À propos du choix laissé aux élèves : pour des questions de moyens et d'emplois du temps, les élèves ne pourront pas choisir librement leurs trois spécialités. Le choix ne se fera sans doute pas à la carte, mais au menu. A-t-on déjà une idée des « trinômes » dans lesquels la spécialité HLP figurera ?

Nous formulons enfin nos demandes.

1. La spécialité HLP doit être ouverte dans tous les lycées préparant au baccalauréat général, y compris dans les lycées où cette option d'études n'existe pas actuellement. Cette demande est cohérente avec la volonté du ministère de redonner, d'une part, force et vigueur à l'enseignement des humanités et, d'autre part, de ne pas reconduire les filières actuelles. Cette réforme doit être l'occasion de rebattre les cartes, d'implanter solidement et durablement les humanités dans l'enseignement secondaire.

2. Qu'elle soit non seulement ouverte partout, mais qu'il y ait un engagement, de la part du ministère et des rectorats, pour la maintenir afin de lui permettre de s'installer dans le paysage.

3. Des consignes claires doivent être données aux chefs d'établissement pour que cette spécialité soit exclusivement prise en charge par les professeurs de lettres et de philosophie.

4. Des consignes claires doivent être aussi données pour qu'elle soit répartie également entre le professeur de lettres et le professeur de philosophie qui en auront la charge.

M. le Recteur nous remercie pour cet exposé, qui aborde l'esprit général de la réforme, les modalités de sa mise en place et sa pérennisation. Il considère que cette réforme résout le problème de la hiérarchisation des filières en revalorisant les humanités et permet aux élèves de choisir cet enseignement autrement que par défaut. Grâce à cette réforme, les élèves ne choisiront plus les matières scientifiques pour des raisons sociales. À propos des modalités de sa mise en œuvre, M. le Recteur ne peut nous apporter pour le moment d'informations précises, puisqu'elles sont actuellement discutées au sein des établissements. Néanmoins, l'identité des établissements devrait être respectée, même s'il faudra être vigilant sur la répartition des spécialités. Il pourra nous en dire davantage lorsque le processus sera plus avancé. Sur le seuil minimal d'effectif, rien n'est décidé. Sur les trinômes non plus. Il reste à l'écoute des

inspecteurs, et souhaite que les choix proposés aux élèves ne reconduisent pas les filières actuelles. Nous exprimons nos doutes. Sur la question de savoir qui prendra en charge cette spécialité, il fait confiance aux inspecteurs : il sera à l'écoute des éléments de cadrage qu'ils proposeront. Ces questions n'ont pas à être abandonnées aux contraintes locales, même s'il faut en tenir compte. Si l'histoire fait indéniablement partie des humanités, les exercices et les méthodes que les élèves devront acquérir dans cette spécialité relèvent de ces deux disciplines que sont les lettres et la philosophie. Mais rien ne nous est dit concernant le cadrage horaire, même si tout ne sera pas possible localement.

M. le Recteur s'engage fermement à garantir qu'un temps soit laissé à la mise en place de la spécialité HLP. Nous comprenons que celle-ci ne devrait pas disparaître sous prétexte qu'elle est abandonnée en terminale.

Il nous demande pour quelles raisons, selon nous, cette spécialité serait abandonnée en terminale. Nous lui répondons que deux raisons nous le laissent penser : les élèves qui la choisiront en Première pour étoffer leur culture générale l'abandonneront en terminale pour se recentrer sur les deux matières qu'ils choisiront de poursuivre après le baccalauréat. De plus, le programme ne les incitera guère à poursuivre cet enseignement. M. le Recteur est très intéressé et nous demande de développer notre analyse. Nous lui expliquons qu'il s'agit d'un programme d'histoire des idées qui rompt avec ce qui a fait jusque là la spécificité de l'enseignement de la philosophie en France. M. le Recteur reconnaît cette singularité, par rapport à d'autres pays européens comme l'Italie. Nous ajoutons que ce programme provoque la colère d'un grand nombre de nos collègues. Beaucoup le vivent comme une trahison, et une résurgence inattendue du programme Renaut, en pire.

M. le Recteur en prend bonne note et nous assure qu'il transmettra nos propos au Ministre.

Il nous propose de nous accorder une nouvelle audience lorsque la carte de répartition des spécialités aura été affinée.

Nous remercions M. le Recteur pour son écoute attentive et son intérêt sincère à l'égard des interrogations que nous avons formulées tout au long de cette audience, qui a duré plus longtemps qu'annoncé. Même si nous attendions des réponses plus précises, nous lui savons gré de nous avoir épargné les habituels éléments de langage.

Compte rendu rédigé par Marie Perret, avec Véronique Verdier.